

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Oursbelille
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

**ARRETE n° ARR2024-029
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE D'OURSBELILLE RELATIVE AUX SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA SERVITUDE
AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L161-1 à L161-4, L162-1, L163-10 et R163-8.

Vu la Carte Communale de la commune d'Oursbelille,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes de la Carte Communale de la commune d'Oursbelille relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes : la liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes et le plan des servitudes d'utilité publique de la Carte Communale de la commune d'Oursbelille sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie d'Oursbelille aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie d'Oursbelille durant un mois, conformément

aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES
★ ★



Gérard TREMEGE

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Oursbelille
Carte Communale (CC)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oursbelille

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

<i>Type</i>	<i>Libellé</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Date</i>	<i>Gestionnaire</i>
A4	Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux	L'Echez		Arrêté préfectoral	10/1975	Préfecture des Hautes-Pyrénées
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	CPT065000305	PUITS DRAINS RAYONNANTS			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPI065000305 Périmètre de protection immédiat	PUITS D'OURSBELILLE			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPR065000305 Périmètre de protection rapproché	PUITS D'OURSBELILLE			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPE065000305 Périmètre de protection éloigné	PUITS D'OURSBELILLE			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPE065000255 Périmètre de protection éloigné	PUITS COMMUNAL (06-86)			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales	PPE065000232 Périmètre de protection éloigné	PUITS 4			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation	DN 150 Ousbelille Ouest – Vic en Bigorre			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation	DN 150 Ibos - Ousbelille Ouest			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Branchement	DN 100 Ceraver – Bordères-sur-l'Echez			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation	DN 150 Ousbelille Ouest – Ousbelille Est			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU

Commune d'Oursbelille

I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Antenne	DN 100/080 Oursbelille Est - Bazet			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation	DN 100 Oursbelille Est Bordères-sur-l'Echez			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Branchement	DN 080 GDF - Bazet			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Branchement	DN 080/050 SCT - Bazet			TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ France - Direction Opérations Région de PAU
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 225 kV	Bastillac - Lannemezan			RTE EDF Transport SA. Groupe Exploitation Transport Béarn
PM1	Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels	PPRN	Oursbelille	Arrêté préfectoral	25/07/2014	Préfecture des Hautes-Pyrénées
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Centre radioélectrique	065 024 0003- Tarbes-Oursbelille			Direction Départementale de l'Équipement Service des Bases Aériennes
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Faisceau hertz	Lembeye/Galaa=Barbazan Debat/bois de rebisco (065 022 0008)			France télécom U.R.R.
T1	Servitudes de protection du domaine public ferroviaire	Voie ferrée	Tarbes – Morcenx			SNCF Délégation Régionale à l'Infrastructure
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

Commune d'Oursbelille

Carte Communale (CC)

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune d'Oursbelille

GAYAN

LAGARDE

BAZET

OURSBELILLE

BORDERES-SUR-L'ECHEZ



Les types de servitudes d'utilité publique

- A4 - SUP de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- AS1 - SUP relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- AS1 - SUP relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)
- I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (assiette)
- I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (générateur)
- I4 - SUP relatives aux lignes électriques (assiette)
- I4 - SUP relatives aux lignes électriques (générateur)
- PM1 - SUP relative aux plans de prévention des risques naturels
- PT2 - SUP de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 - SUP de protection du domaine public ferroviaire (générateur)
- T1 - SUP de protection du domaine public ferroviaire (assiette)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)



Les éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

- Route
- Surface hydrographique
- Bâti
- Commune de la CATLP

Sources : Géoportail de l'Urbanisme, 2024

IGN, BP TOPO (2023)

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées

Date : Mars 2024